



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de l'Organisation des Compétitions

PROCES VERBAL N°01/23
SEANCE DU
MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

MODALITES D'ACCESSION
ET DE RETROGRADATION
Saison 2023 - 2024
CHAMPIONNAT NATIONAL FUTSAL

Etaient présents :

Mrs ADDI Abderahmane	Président
ABARAR Mohamed	Membre
Melle BENADDA Amina	Secrétaire



Dans le cadre des objectifs fixés , lors de la réunion du Bureau de Ligue en date du 8 Mars 2023 fixant les dispositions d'une restructuration et une évolution des critères de développement de l'organisation de la compétition Futsal d'où une progression graduelle du système évoluant dans chaque saison sportive , à partir de la base de départ de l'intégration des clubs dans la composition des groupes à l'orée de la saison précédente 2022-2023 , dont l'intérêt primordial serait d'obtenir en terminaison lors de la saison 2025-2026 un groupement composé de :

- Une Super Division (élite) de 12 clubs
- Une Division 1 de 2 groupes de 10 Clubs (au total 20 clubs)
- Une Division 2 de 4 groupes de 8 clubs chacune (Est – Centre – Sud Est – Ouest – Sud Ouest)

En ce qui concerne la Saison 2023-2024 qui est une étape intermédiaire , le championnat Futsal de Division 1 et Division 2 , sera un tremplin pour les clubs ayant acquis un résultat selon les modalités de sélection des clubs pour l'accession et la rétrogradation afin de réaliser la composition des groupes de la saison sportive 2024-2025 qui sera composée de :

- Division 1 : 2 groupes A et B de 12 clubs chacune soit 24 clubs au total
- Division 2 : 4 groupes (Est – Centre – Sud Est – Ouest/Sud Ouest) de 6 à 8 clubs chacune au total 24 à 32 clubs.

Par conséquent pour le système de la compétition de la saison 2023-2024 (s'alimentant des résultats de la saison sportive 2022-2023) , les membres du Bureau de Ligue ont décidé lors de la séance de la réunion mensuelle en date du 12 Octobre 2023 de fixer la composition des groupes ainsi que les modalités fixant l'accession et la rétrogradation , approuvant ainsi les dispositions de sélection citées ci-dessous

I - CHAMPIONNAT NATIONAL - SENIORS :

- Les modalités d'accession et de rétrogradation de la saison sportive 2023-2024 ont été approuvés par les membres de Bureau de ligue le 12 Octobre 2023 lors de la réunion mensuel N° 008/2023.
- L'application de l'article 66 lié au classement ,qui exige le déroulement du championnat en deux phases « aller-retour ».
- L'Application de l'article 68 de règlement du championnat de futsal édition 2017 qui exprime les modalités d'accession et de rétrogradation.
- Favoriser l'augmentation du nombre de clubs affiliés à la Ligue Nationale de Futsal entraînant une meilleure sensibilisation de la représentation du Futsal dans le domaine sportif.

Articles 66 et Article 68 du règlement du championnat de Futsal :

Article 66 : Classement

Le championnat se déroule en deux phases : Aller et Retour. Il est attribué :

- Trois (03) points pour un match gagné ;
- Un (01) point pour un match nul ;
- Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité.

Classement des équipes:

A. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée championne.

B. En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :

- Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller ;
- En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

Pour le classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division ou d'une même division dans des groupes différents, il y a lieu de se référer aux dispositions du **règlement des championnats de Football Amateur.**

Article 68 : Modalité d'accession et rétrogradation

1. Avant le début de chaque saison sportive, la ligue publie sur son bulletin officiel et sur son site internet, les modalités d'accession et la rétrogradation telles qu'établies par la Fédération Algérienne de Football.

2. Un club relégué sportivement ne peut en aucun cas être repêché ou remplacé par un autre club.

II-COMPOSANTE DES GROUPES – D1 & D2 :

DIVISION UNE (1) : Saison 2023-2024

	<u>GROUPE – 1</u> <u>Centre Est</u>	<u>GROUPE - 2</u> <u>Centre Ouest</u>	<u>GROUPE – 3</u> <u>Sud</u>
<u>01</u>	SKIKDA FUTSAL	FS MEDEA	TS EL KSOUR
<u>02</u>	AF BBA	FC BEJAIA	CRM HASSI MESSAOUD
<u>03</u>	EF CONSTANTINE	PARADOU AC	CNS BOUNOURA
<u>04</u>	AC AUZIUM	RC BERCHICHE	WIFAK ROUISSAT
<u>05</u>	AT M'SILA	RED ORAN	HB METLILI CHAANBA
<u>06</u>	AC GUELMA	ASM AIN DEFLA	JSM DJAMAA
<u>07</u>	CF BBA	MC BEJAIA	A HASSI MESSAOUD
<u>08</u>	RC OULED RAHMOUNE	MHS ORAN	CSS GHARDAIA
<u>09</u>	CF EL KSEUR	FC AKBOU	RC MEGHAIER
<u>10</u>	-	-	CM BERRIANE

DIVISION DEUX (2) :

1. Le championnat de la division (2) deux se compose de (04) quatre groupes ;
Groupe 1 – Le Sud
Groupe 2 – L'Est
Groupe 3 – Le Centre
Groupe 4 – L'Ouest
2. Chaque groupe comprend **06 à 08 clubs**.
3. La composante de chaque groupe sera identifiée sur le Procès Verbal N° 02 de la commission d'organisation des compétitions dont la séance se tiendra au plus tard le 30 Octobre 2023.

II – MODALITES D'ACCESSION ET DE RETROGRADATION :

DIVISION UNE (1) :

La Division 1 est composée de 3 groupes
(Centre Est – Centre Ouest et Ouest/Sud Ouest) .

1- PLAY-OFF : Champion d'Algérie Futsal 2023-2024

- Chaque équipe classée 1ere dans chaque Groupe (03) ainsi que le Meilleur 2eme au classement des trois groupes se qualifieront au play-Off(**04 Equipes en totalité**) dont le programme des rencontres se déroulera en ½ finale et Finale
- La domiciliation des Rencontres du système play-off (qui désignera le Champion d'Algérie Futsal) ,se déroulera dans des terrains neutres qui seront désignés lors de la séance de la réunion du Bureau de Ligue avant le début des rencontres .
- Le Programme des demi Finales se déroulera suivant le programme suivant :

Rencontre 01	Meilleur club classé 1er	Vs	Meilleur club classé 2eme
Rencontre 02	2 eme Meilleur club classé 1er	Vs	3eme Meilleur club classé 1 er

- Le programme de la finale sera comme suit :

Rencontre 03	Vainqueur Rencontre N° 01	Vainqueur Rencontre N° 02
---------------------	----------------------------------	----------------------------------

les modalités d'accession et de rétrogradation se présentent comme suit :

2 Le Maintien à la Division « 1 » Une (Composition 2024-2025)

- Les clubs de la division une « 1 » Saison 2023-2024 classés de la 1ere à la 7eme place dans les trois (03) groupes seront maintenues en Division une (01). (**ce qui représentera 21 clubs en totalité**).

(7 clubs x 3 groupes = 21 clubs)

(Auquel il faudra ajouter 3 clubs qui accéderont de la Division 2) .

3 La Rétrogradation de la Division « 1 » Une à la Division « 2 » Deux

- Les clubs de la division « 1 » une ,classés à la 8eme et 9eme place des Groupes Centre Est et Centre Ouest et classés à la 8eme , 9eme place et 10eme place du Groupe Sud seront « rétrogradés » à la Division deux (02).(**ce qui représentera 7 clubs**).

DIVISION DEUX (2) :

4 – Accession de la Division « 2 » Deux à la Division « 1 » Une :

- Chaque équipe classée 1ere dans chaque groupe se qualifiera au play-off. **(04équipes en totalité).**
- Le Play-off sera organisé pour les clubs classés 1er de chaque groupe (au total 04 clubs) , afin de déterminer les **03 (Trois) clubs qui accéderont à la Division « 1 » une.**
- Les rencontres du play-off seront programmées selon un tirage au sort.
- Le programme des rencontres se déroulera suivant le programme suivant :

Rencontre N°01	-	-
Rencontre N°02	-	-
Rencontre N° 03	Perdant Rencontre N° 01	Perdant Rencontre N° 02

- La domiciliation des rencontres se déroulera sur des terrains neutres qui seront désignés lors de la séance de la réunion du Bureau de Ligue (avant les rencontres)
- Les vainqueurs des rencontres N° 01 et 02 accéderont directement à la Division Une (01). **(02 équipes en totalité).**
- Le vainqueur de la rencontre N° 03 sera le troisième et le dernier club qui accèdera à la division une -1.
- Le perdant de la rencontre N° 03 n'accèdera pas à la division « 1 » une et sera maintenu à la division « 2 » deux.

5- Rétrogradation de la Division « 2 » Deux aux Championnats Futsal des Ligues Régionales :

- La rétrogradation sera annulée pour les groupes du Centre et de L'Ouest à cause de l'absence de championnats futsal régionaux.
- Le Club Classé« **dernier du classement du groupe-Sud** » sera rétrogradé au championnat régional « LRF Ouargla » en cas d'organisation d'un championnat Futsal par la ligue régionale concernée.
- Le Club Classé« **dernier du classement de groupe-Est** » sera rétrogradé au championnat régional « LRF Batna » en cas d'organisation d'un championnat Futsal par la ligue régionale concernée.

6- Accession de club du Championnat Futsal Régional à la Division «2» Deux :

En cas d'organisation des championnats Futsal des Ligues régionales concernées ; l'accession sera comme suit :

- Le Club classé « 1 er » du championnat régional « LRF OUARGLA » accèdera à la division deux (2).
- Le Club classé « 1 er » du championnat régional « LRF BATNA » accèdera à la division deux (2).

II –PLAN DU CHAMPIONNAT NATIONAL D1 et D2
POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025 :

Composition des Groupes

<u>DIVISION UNE – 1</u>	
<u>GROUPE « A »</u>	<u>GROUPE « B »</u>
12 CLUBS	12 CLUBS

<u>DIVISION DEUX – 2</u>			
<u>GROUPE « A »</u> <u>SUD-EST</u>	<u>GROUPE « B »</u> <u>EST</u>	<u>GROUPE « C »</u> <u>CENTRE</u>	<u>GROUPE « D »</u> <u>OUEST / SUD- OUEST</u>
De 08 CLUBS à 10 CLUBS	De 08 CLUBS à 10 CLUBS	De 08 CLUBS à 10 CLUBS	De 08 CLUBS à 10 CLUBS



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FUTSAL

NOTE D'INFORMATION

Titre I : Dispositions Générales

Article 2 : Pouvoir de la Ligue

Dans le cadre de ses prérogatives et conformément aux statuts et règlements de la FAF et le présent règlement, la ligue nationale de Futsal dispose du droit le plus étendu de juridiction sur les clubs qui lui sont affiliés, ses joueurs enregistrés et sur tous ses licenciés.

TITRE II - OBLIGATIONS DES CLUBS ET DES DIRIGEANTS

Article 16 : Respect du Calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 20 : Information d'une décision

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.



LNFS Mrs ADDI Abderahmane
Le Président de la
Commission de l'Organisation des Compétitions